

Cote du document: GC 45/INF.1  
Date: 22 décembre 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Quarante-cinquième session du Conseil des gouverneurs du FIDA (session en ligne)**

### **Modalités d'organisation**

#### **Note à l'intention des Gouverneurs**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

**Alessandra Zusi Bergés**  
Cheffe  
Services linguistiques et de conférence  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: a.zusi@ifad.org

##### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Quarante-cinquième session  
Rome, 16 février 2022

---

Pour: **Information**

# Quarante-cinquième session du Conseil des gouverneurs

## Modalités d'organisation

### I. Informations d'ordre général à l'usage des délégations

- **Date:** Mercredi 16 février 2022.
- La session se tiendra en ligne au moyen de l'application de visioconférence Zoom.
- **Horaire:** la session débutera à 13 heures (heure d'Europe centrale) et ne durera pas plus de quatre heures.

### II. Organisation de la session

#### Mercredi 16 février 2022

- Cérémonie inaugurale au cours de laquelle d'éminents orateurs prendront la parole.
- Exposé du FIDA.
- De plus, plusieurs activités virtuelles informelles consacrées au thème principal de la session seront organisées le mardi 15 février en préparation du Conseil des gouverneurs.

### III. Inscription

#### Désignation des délégués

États membres:

- Les pouvoirs, ainsi que la notification du nom des conseillers, sont adressés au Président du FIDA au moins deux semaines avant l'ouverture de la session du Conseil des gouverneurs. Sauf indication contraire, ces pouvoirs et notifications sont considérés comme valables pour les sessions suivantes, jusqu'à ce que leur résiliation ait été notifiée au Président.
- Il convient de faire parvenir ces renseignements au Secrétaire du FIDA, par courriel à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org), d'ici le 28 janvier 2022.

Observateurs:

- Les observateurs sont priés de bien vouloir confirmer leur participation en écrivant à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org) d'ici le 28 janvier 2022.

#### Inscription

- Trois représentants pour chaque État membre, quatre représentants pour chaque État membre siégeant au Conseil d'administration et un représentant pour chaque observateur seront autorisés à accéder à la salle de réunion en ligne. Ces délégués sont tenus de s'inscrire à la réunion en ligne en indiquant les renseignements suivants:

Pour les États membres: NOM DU PAYS (en majuscules), puis le nom de famille (première lettre en majuscule).

Pour les observateurs: NOM DU PAYS OU DE L'ORGANISATION (en majuscules), puis la mention « OBSERVER – » et le nom de famille.

- Le lien pour s'inscrire à la session a été communiqué dans la lettre du Secrétaire du FIDA. Une fois l'inscription terminée, les participants recevront le lien d'accès à la réunion Zoom. Les autres représentants sont invités à suivre la retransmission des débats en direct sur le site Web du FIDA.

- Les journalistes sont priés d'envoyer un courriel à l'adresse [IFADnewsroom@ifad.org](mailto:IFADnewsroom@ifad.org) pour obtenir un formulaire d'accréditation.

#### **IV. Documents et interprétation**

- Les documents seront publiés en anglais, en arabe, en espagnol et en français, selon qu'il convient, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres](#) et sur le [site Web du FIDA](#). Veuillez consulter régulièrement ces ressources pour obtenir les documents les plus récents.

##### **Programme de travail et comptes rendus analytiques**

- Le programme de travail sera disponible le jour de la session. Des comptes rendus analytiques provisoires seront publiés dès que possible après la session.

##### **Interprétation simultanée**

- Des services d'interprétation simultanée seront assurés en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

#### **V. Procédures pour les réunions en ligne**

- Les États membres seront représentés par une seule personne ayant droit de parole. Tout représentant supplémentaire de la délégation pourra assister à la réunion en qualité d'observateur sans droit de parole. Pendant la session, en cas de problème de connexion ou dans le cas d'une séance à huis clos, les délégations seront priées de limiter leur participation à un seul représentant.
- Conformément à l'article 43 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, les observateurs peuvent participer aux travaux du Conseil des gouverneurs à l'invitation de la présidence du Conseil.
- Les participants seront responsables de la qualité de leur connexion. Si un participant perd la connexion au cours de la séance, les délibérations se poursuivront tant que le quorum est maintenu. Si le quorum n'est plus atteint, la séance sera suspendue jusqu'au rétablissement du quorum.
- Pour participer activement à la session, les participants auront besoin d'un ordinateur ou d'un appareil mobile (comme une tablette ou un smartphone) et d'une connexion Internet fiable. Les participants sont priés d'installer la dernière version de l'application Zoom sur leurs appareils. Les consignes d'installation et un guide d'utilisation de Zoom – précisant la marche à suivre pour s'inscrire et rejoindre une réunion Zoom depuis un téléphone si des problèmes de connexion venaient à entraver les échanges – seront mis à disposition sur la plateforme interactive réservée aux États membres.
- Les participants qui ont déjà installé Zoom sur leurs appareils sont invités à mettre à jour leur application de bureau ou mobile (la version minimum requise est la version 5.8.0). Pour savoir comment installer la dernière version de Zoom sur vos appareils, veuillez cliquer [ici](#).
- Les participants sont notamment priés de bien vouloir respecter les règles importantes suivantes:
  - Ils doivent parler à un rythme raisonnable pour faciliter les services d'interprétation.
  - Ils doivent se munir d'écouteurs et d'un microphone afin d'améliorer la qualité du son.
  - Ils doivent allumer la fonction vidéo lorsqu'ils interviennent.

- Les participants qui ne parviennent pas à se connecter par Zoom sont priés de communiquer avec le Bureau du Secrétaire en écrivant à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org) dès que possible et avant la réunion, afin de trouver une autre solution.
- Le Bureau du Secrétaire se fera un plaisir d'organiser des séances individualisées de formation en ligne sur les procédures et les moyens techniques nécessaires. Pour demander à bénéficier d'une formation, les membres peuvent envoyer un courriel à l'adresse [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org).

## **VI. Déclarations des délégués**

- En application des procédures instaurées en 2018, les déclarations générales des États membres ne figurent plus à l'ordre du jour. Les délégués sont invités à transmettre leurs déclarations – de préférence, sur le thème général « Mobiliser l'innovation et la finance pour garantir une relance porteuse d'inclusion et de résilience climatique » – avant la session sous forme écrite ou audiovisuelle. Les déclarations seront publiées sur le site Web du FIDA au format vidéo et texte.
- Des précisions sur la procédure de soumission des déclarations seront communiquées en temps utile sur la plateforme interactive réservée aux États membres.

## **VII. Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA**

- Conformément à sa politique de tolérance zéro à l'égard des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le Fonds a publié un document intitulé « Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA ». Il s'associe ainsi à l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour définir les normes de conduite attendues des participants et donner des renseignements sur les mécanismes de signalement. Les directives sont disponibles [ici](#).

## **VIII. Mesures pratiques**

- Il est essentiel que la séance commence à l'heure prévue. Les représentants doivent accéder à la salle d'attente de la séance environ 30 minutes avant l'heure de début prévue. Le Secrétariat donnera accès à la séance après validation de l'identité des représentants. Pour accélérer ce processus, il est demandé aux représentants de respecter les règles relatives à la mention de leur nom, comme expliqué au paragraphe relatif à l'inscription. Il convient de se connecter depuis un lieu calme pour éviter tout bruit ambiant.
- Les représentants sont invités à couper leur microphone lorsqu'ils ne s'expriment pas.
- Les représentants sont priés d'éteindre la fonction vidéo si un autre représentant de leur pays intervient pendant la séance.
- Il convient de fermer toute application inutile pour ne pas encombrer la bande passante et éviter les problèmes de connexion.